


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: right;"><small>Envoyé en préfecture le 18/04/2019 Reçu en préfecture le 18/04/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20190409-CIAS_16_2019-DE</small></p> <p style="text-align: center;">Séance du 09 avril 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-16/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 2 avril 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Céline FILET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT, Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M. COUZON), Monsieur Jean-Pierre LONG (pouvoir à M. FONTE).</p> <p>M. Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : EHPAD – Défraiement des personnalités justifiant de la qualification professionnelle exigée au jury de concours concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'EHPAD de Frangy

Monsieur Le Vice-Président rappelle qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été réalisé afin de choisir le maître d'œuvre qui conduira la construction du futur EHPAD de Frangy.

Un jury alors été composé afin de juger les offres.

En qualité de personnalités justifiant de la qualification professionnelle exigée des candidats au concours, trois architectes ont été retenus pour faire partie de ce jury :

- Atelier Julien Schoumacher – 38 avenue du Parc des Sports – 74000 ANNECY
- Architecture Denis Perret – 426 route du Tram – 74270 FRANGY
- Patrick Manon – 27 allée Maurice Ravel – 38130 ECHIROLLES

Monsieur le Vice-Président propose de défrayer ces professionnels au titre de leur participation au concours à hauteur de 600€ TTC chacun.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

AUTORISE le défraiement des 3 architectes présents, dont la participation a présenté un intérêt particulier au regard de l'objet du concours pour un montant de 600€ TTC par cabinet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**